



**Convention pour le remboursement des sommes engagées par
la Communauté d'Agglomération Val de Garonne au titre des
actions collectives du Pays Val de Garonne - Guyenne-
Gascogne et du GAL Val de Garonne - Guyenne- Gascogne
Année 2018**

ENTRE

La communauté de communes du Pays de Duras, sise

Représentée par sa Présidente, **Madame Bernadette DREUX** dûment habilité par la délibération.....

D'une part,

ET

Val de Garonne Agglomération, sise Maison du Développement, Place du Marché, BP 70305, 47213 MRMANDE Cedex

Représentée par son président, **Monsieur Daniel BENQUET**, dûment habilité par la délibération D2019B16 du 28 mars 2019

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

Val de Garonne Agglomération réalise, pour le compte des collectivités locales membres du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne, dont la Communauté de Communes du Pays de Duras (dénommée « CCPD »), un programme d'actions pour l'année 2018.

Ce programme comprend des actions collectives menées à l'échelle du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne, à savoir :

- ⇒ **La participation à l'ingénierie pour le programme LEADER et l'accompagnement technique du CAUE**, assurée par 1,5 ETP pour l'année 2018.

Le coût de l'ingénierie mise en place par VGA dans le cadre de ce programme LEADER s'élève à 59 755,15 € pour l'année 2018.

L'ingénierie est assurée :

- pour 1 ETP (Equivalent Temps Plein) par une chargée de mission Leader (temps animation),
- pour $\frac{1}{2}$ ETP (Equivalent Temps Plein) par une assistante de gestion ($\frac{1}{2}$ temps gestion).

L'autofinancement total du Pays pour cette animation est de 11 951,03 € ; la participation de la CCPD s'élevant à **717,06 €** (soit 6 %).

- ⇒ **La participation à l'animation du projet de coopération du programme LEADER**, assurée par une chargée de mission (0.5 ETP). Le coût de cette ingénierie s'élève à 17 897,30€. L'autofinancement du Pays est de 3 579,46 € ; la participation de la CCPD s'élève à **214,77 €**,

- ⇒ **La participation aux actions locales et aux actions communes du projet de coopération du programme LEADER** (prestation de services, communication, frais divers), s'élevant à 665,73 €. L'autofinancement du Pays est de 195,81 €. La participation de la CCPD s'élève à **11,75 €**,

- ⇒ **La participation à l'ingénierie du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne**, qui s'élève à 43 208 €. L'autofinancement du Pays est de 30 708 €. La participation de la CCPD s'élève à **1 611,48€** (soit 6%),

Article 2 : Participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Duras pour l'année 2018

La CCPD a délibéré en vue de participer financièrement au programme d'actions 2018 du Pays Val de Garonne - Guyenne - Gascogne, réalisé par Val de Garonne Agglomération, pour un montant réel de **2 555,06€**. A cet effet, la CCPD versera une participation au titre de l'autofinancement des collectivités du Pays, qui se décompose de la façon suivante :

- Animation et gestion du programme Leader 2015-2020 - Participation de la CCPD : **717,06€**,
- Participation à l'animation du projet de coopération du programme LEADER - la participation de la CCPD s'élève à **214,77€**,
- Participation aux actions locales et communes du projet de coopération du programme LEADER - la participation de la CCPD s'élève à **11,75 €**,

- La participation à l'ingénierie du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne s'élève à **1 611,48 €**.

Article 3 : Modalités de versement de la participation

La CCPD s'engage à mandater à Val de Garonne Agglomération la somme de **2 555,06 €**, correspondant à sa participation pour l'année 2018, au plus tard le 30 juin 2019.

Fait en double exemplaire,
à Marmande, le 1^{er} avril 2019

**Le Président de
Val de Garonne Agglomération**

**La Présidente de la Communauté de
Communes du Pays de Duras**

Monsieur Daniel BENQUET

Madame Bernadette DREUX